



Assemblée communale no 10 de la commune de Bas-Intyamou

**du 1^{er} décembre 2020 de 20.00 h. à 21.45 h.
à la salle CO2 – La Tour de Trême**

Présidence :	Monsieur Claudio Derada, Syndic
Convocations :	Feuille officielle du canton de Fribourg no 47 du 20 novembre 2020 Affichage aux piliers publics Chroniques de Bas-Intyamou no 113 Convocation à tous les ménages
Electeurs inscrits	974
Citoyens présents :	61 7 personnes qui n'ont pas le droit de voter dans la commune
Scrutateurs :	Mme Ariane Favre et M. Martin Dohner
Preneur du PV:	Mme Erika Dupont Secrétaire communale

M. le Syndic ouvre cette 10^{ème} assemblée de législature ; il précise que Mmes Erika Dupont Secrétaire communale, Carole Pasquier Administratrices de finances, Carole Ansermot et Sandrine Savary collaboratrices à l'administration, M. Stéphane Giroud Ingénieur, Pascal Lauber Comité AISG et M. Rudaz du Parc naturel régional Gruyère Pays d'Enhaut n'ont pas le droit de vote dans la commune.

Il indique que l'assemblée est enregistrée, ceci pour faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera détruit une fois le procès-verbal approuvé.

Il encourage à bien lever la main lors des votes et il demande aux scrutateurs de compter les citoyens qui sont placés dans leurs rangées ; ils communiquent à chaque demande (oui, non, abstention) le nombre de votants, lequel correspond aux personnes présentes.

Il rappelle que si quelqu'un souhaite voter à bulletin secret, il doit le demander et la demande doit être approuvée par le cinquième des citoyens actifs présents, selon l'art. 18 al. 2 de la Loi sur les communes.

M. le Syndic donne ensuite lecture du tractanda de l'assemblée, lequel a été publié dans la convocation à tous les ménages.

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 30 juin 2020 (il ne sera pas lu)
2. Budgets 2021 (ils ne seront pas lus)
 - 2.1 de fonctionnement
 - 2.2 des investissements :
 - 2.2.1 Renouvellement du logiciel informatique général
 - 2.2.2 Ecole Estavannens – étude pour l'agrandissement
 - 2.2.3 Place du Congrain – Estavannens
 - 2.2.4 Place de jeux Villars-sous-Mont
 - 2.2.5 Protection des crues – Estavannens
 - 2.2.6 Plan d'aménagement local - crédit complémentaire
 - 2.2.7 Achat d'un véhicule pour l'équipe forestière
 - 2.2.8 Chalet Les Londzornes Derrey – Enney
 - 2.2.9 Chalet les Fonds – Estavannens
 - 2.2.10 Chalet le Fragnolet – Enney
 - 2.2.11 Divers Chalets
 - 2.3 Rapport de la Commission financière
 - 2.4 Vote des budgets de fonctionnement et des investissements
3. Présentation de la planification financière 2021 – 2025
4. Election de la Commission financière pour la période 2021-2026
5. Charte du PNR – présentation et approbation
6. AISG – ratification des statuts
7. Divers

Les documents soumis à l'assemblée communale pouvaient être consultés au Secrétariat communal, durant les heures d'ouverture (selon art. 3 et 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes). Le procès-verbal de l'assemblée communale est publié sur le site www.bas-intyamou.ch

1. Lecture du procès-verbal no 9 de l'assemblée du 30 juin 2020

Le procès-verbal susmentionné a été mis à disposition au secrétariat communal et publié sur le site internet. Il n'en est pas donné lecture.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Syndic** pose alors la question suivante :

« Celles et ceux qui acceptent l'approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 30 juin 2020 sont priées de le faire en levant la main. »

Résultat : 61 oui 0 non 0 abstention

2. Budget 2021

2.2.1 Budget de fonctionnement

Récapitulation du budget de fonctionnement :

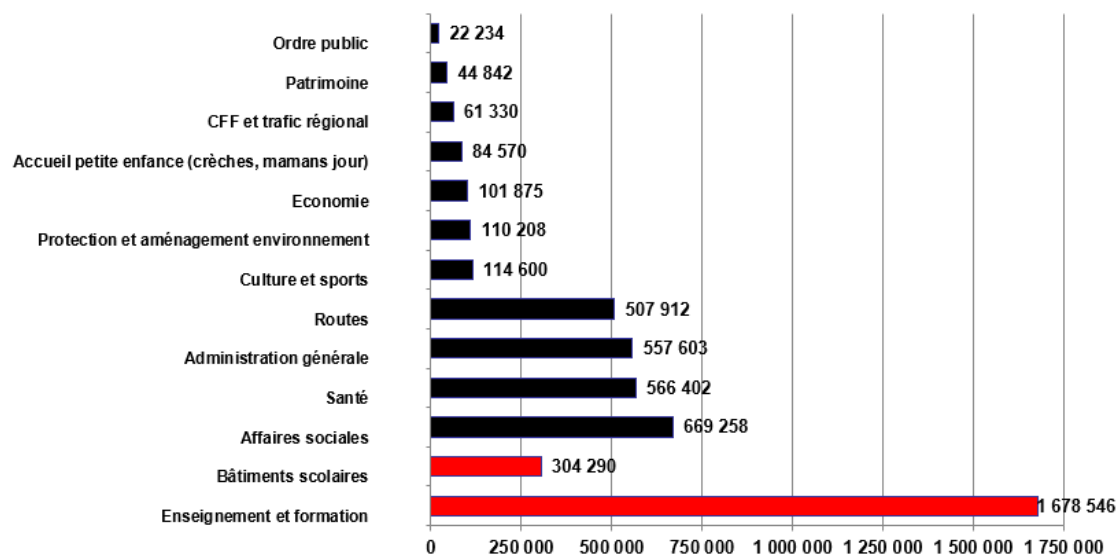
Mme Carole Pasquier Administratrice des finances donne le résumé du budget de fonctionnement :

Aux charges	CHF	9'09'218.00
Aux produits	CHF	8'823'448.00
Déficit	CHF	274'770.00

Elle détaille les différents chapitres à l'aide de graphiques :

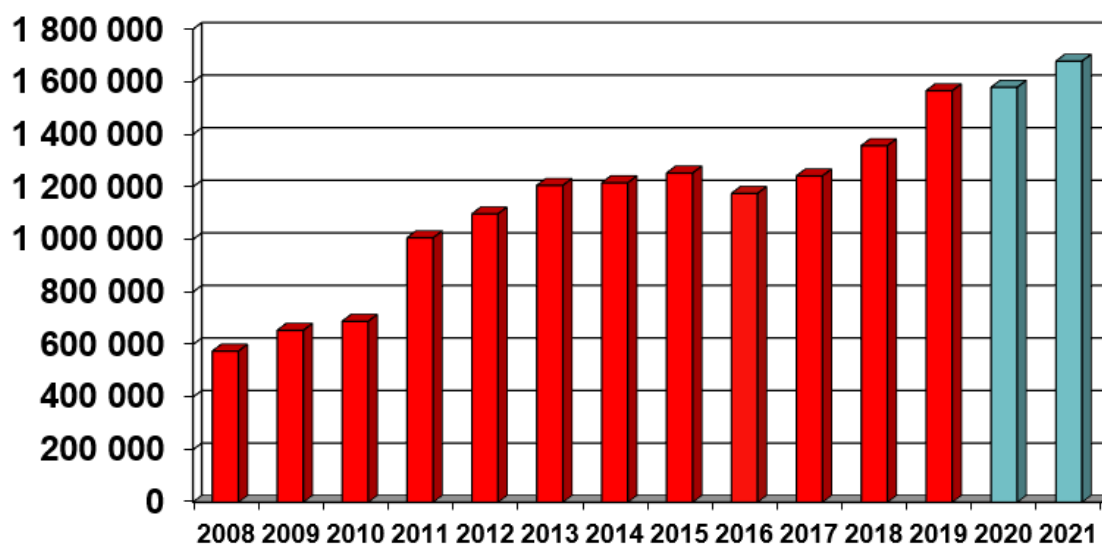
Elle précise que le règlement des finances communales entre en vigueur l'an prochain. Ce règlement stipule que le seuil d'activation des investissements a été fixé à CHF 40'000.00. Cela signifie que les dépenses en dessous de CHF 40'000.00 sont inscrites au budget de fonctionnement, sauf s'il s'agit d'un complément à un objet prévu initialement à l'investissement ou d'une enveloppe.

Répartition des charges par dicastère après déduction des produits



Elle explique que les bâtiments scolaires sont imputés dans le chapitre des écoles et elle rappelle que les transports pour les écoles sont entièrement à charge des communes, ce qui porte le poste à près de 2 millions.

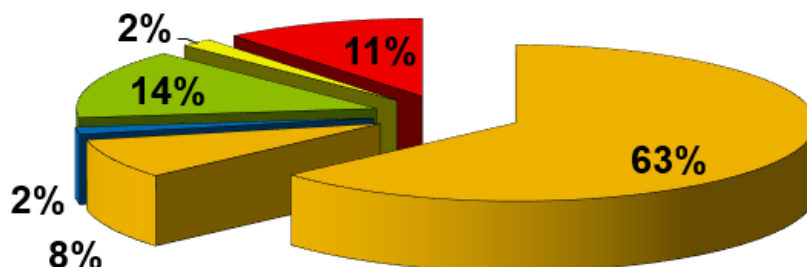
Enseignement et formation – charges liées



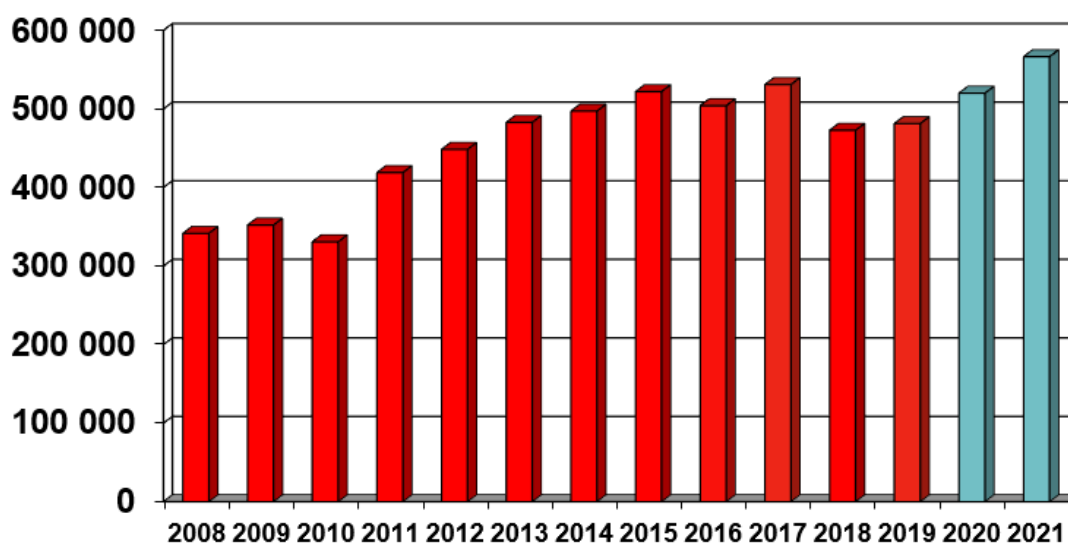
+ Fr. 113'001.80 (+ 7.22 %) par rapport aux comptes 2019
 + Fr. 99'420.00 (+ 6.30 %) par rapport au budget 2020

Répartition des charges de l'enseignement et formation :

La plus grande partie des charges concerne le cycle obligatoire, soit l'école primaire.

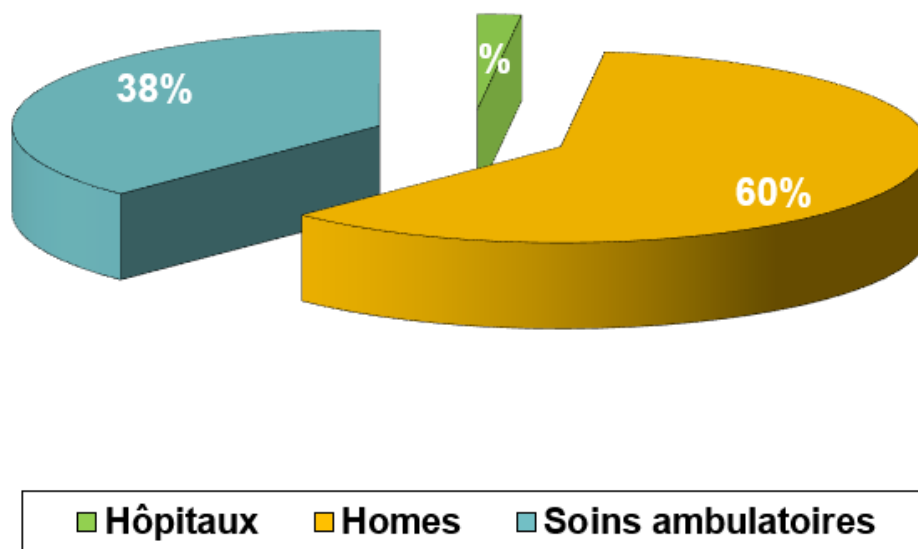


Santé



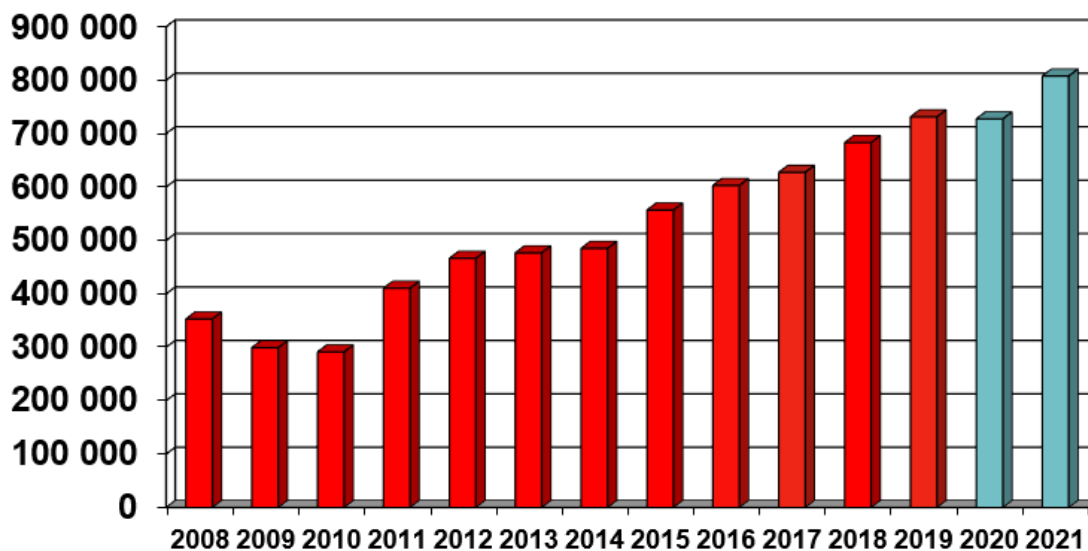
+ Fr. 84'154.90 (+ 17.69 %) par rapport aux comptes 2019
 + Fr. 45'495.00 (+ 8.94 %) par rapport au budget 2020

Répartition des charges du poste Santé



Affaires sociales et tutelles

Les charges évoluent selon la progression de la population.

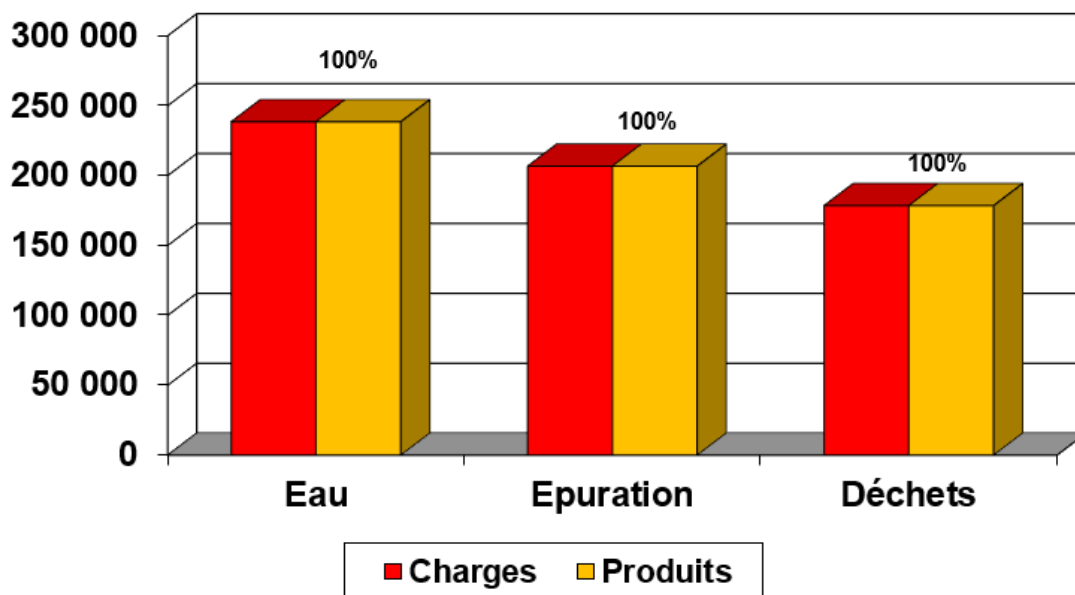


+ Fr. 76'356.89 (+ 10.44 %) par rapport aux comptes 2019
 + Fr. 80'095.88 (+ 11.01 %) par rapport au budget 2020

Evolution des charges liées

	Budget 2021	Augmentation par rapport au budget 2020		Augmentation par rapport aux comptes 2019	
Cantoniales	1'660'034.00	+ 90'493.00	+ 5.76 %	+ 140'675.70	+ 9.26 %
Régionales	1'608'906.00	+ 98'614.00	+ 6.5295%	- 39'227.13	- 2.38 %
Autres contributions	243'466.00	+ 54'300.00	+ 28.70 %	+ 9'567.03	+ 4.09 %
Totaux		+ 243'407.00		+ 111'015.60	

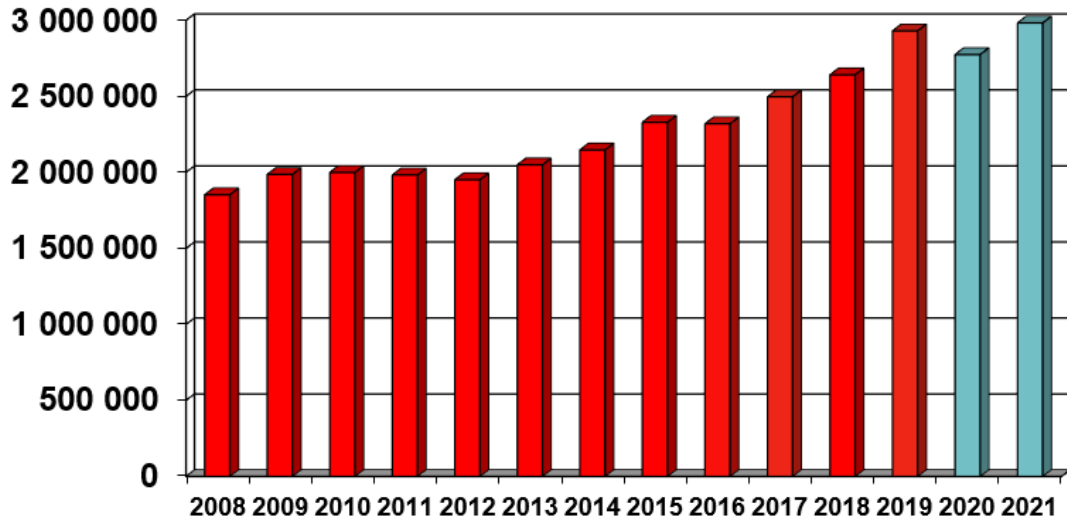
Chapitres environnementaux



Les postes environnementaux sont équilibrés à 100 % par la perception des taxes, selon la base légale.

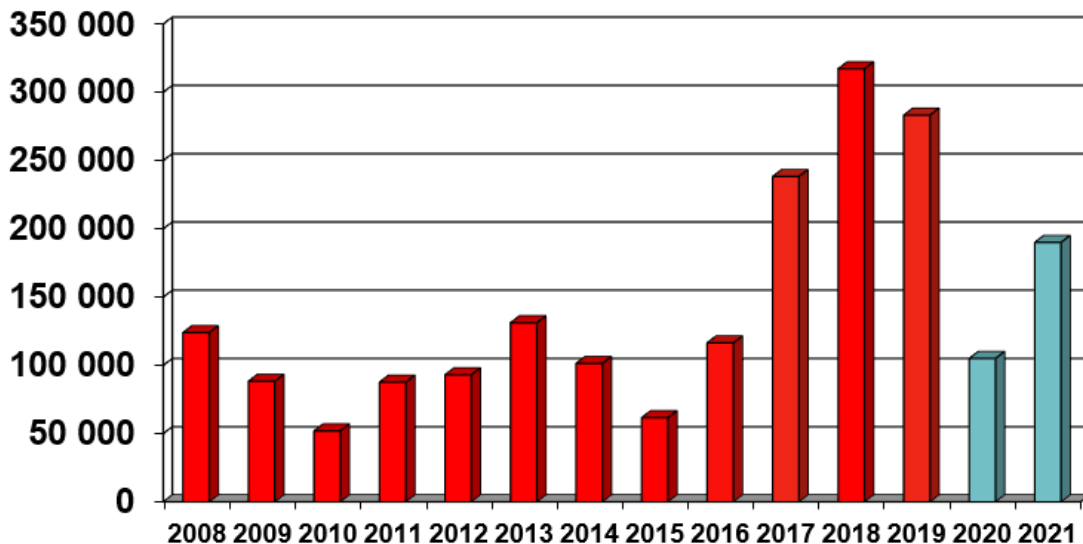
Impôts ordinaires – personnes physiques

Des instructions ont été données par le service cantonal des contributions, tenant compte de l'impact de la situation sanitaire actuelle. Tenant compte de l'augmentation de la population, le creux est amoindri. L'effet se fera sentir certainement sur 2022.



Impôts ordinaires – personnes morales

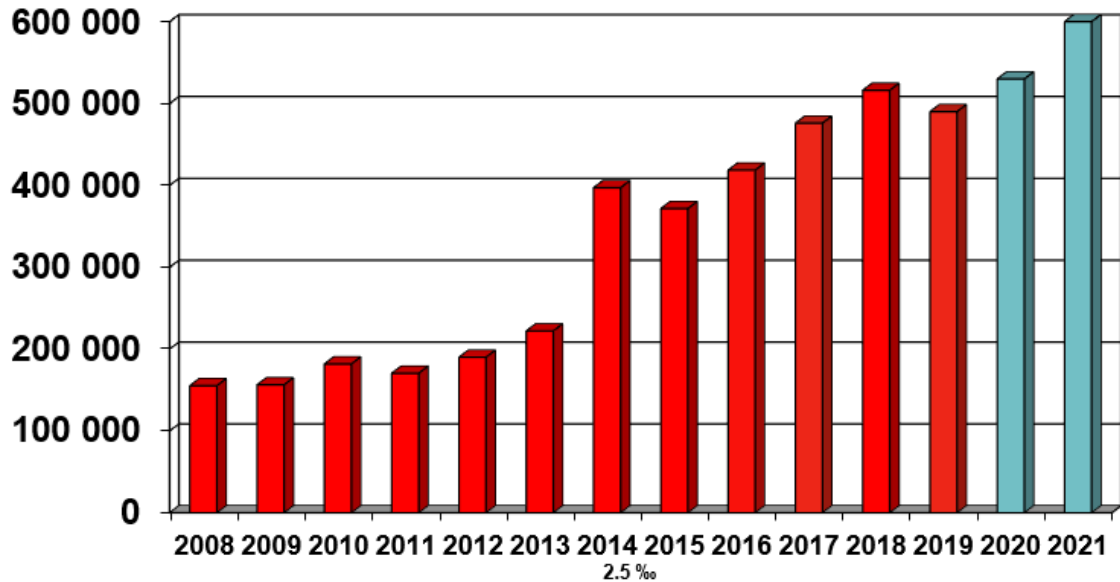
Il a été tenu compte des incidences de la réforme fiscale des entreprises dans ce calcul. Le chiffre 2020 s'appuyait sur la base fiscale 2017 et ceci sans compter que les sociétés établies sont maintenant soumises à l'impôt.



Contribution immobilière

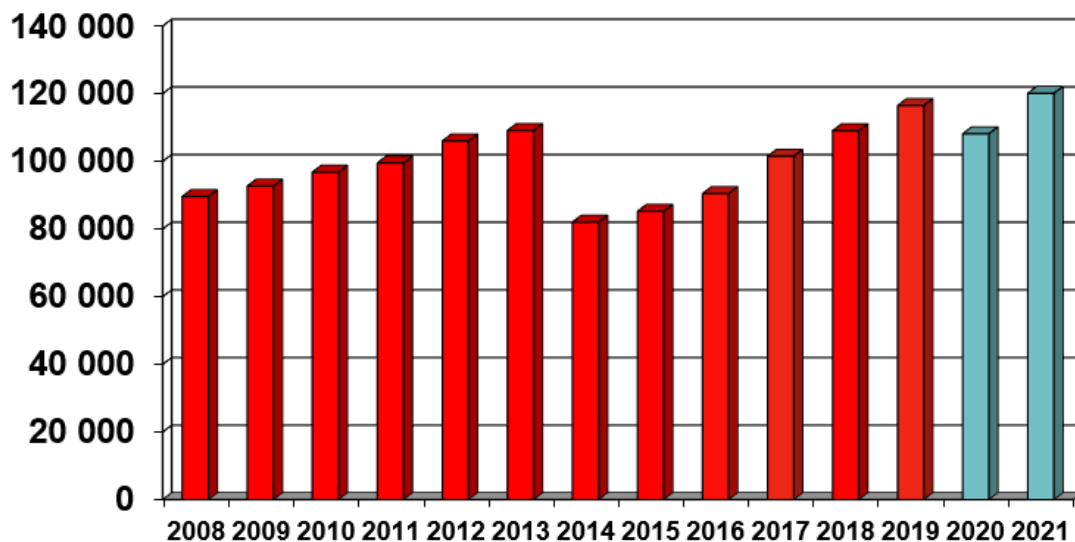
Le saut correspond à la soumission à l'impôt des constructions réalisées ces dernières années.

Ce montant reste fixe du moment que le taux d'imposition n'est pas touché.

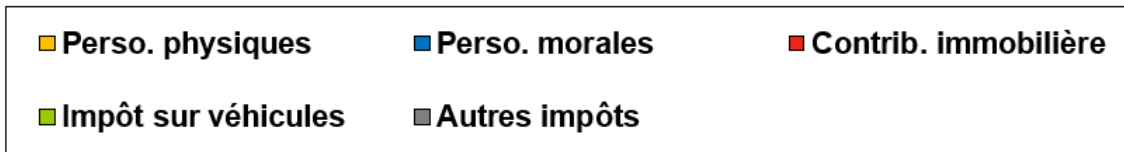
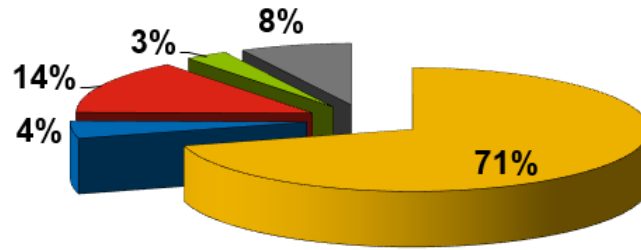


Impôt sur les véhicules

Ce poste tient compte de la progression de la population. Les données sont communiquées par l'OCN.

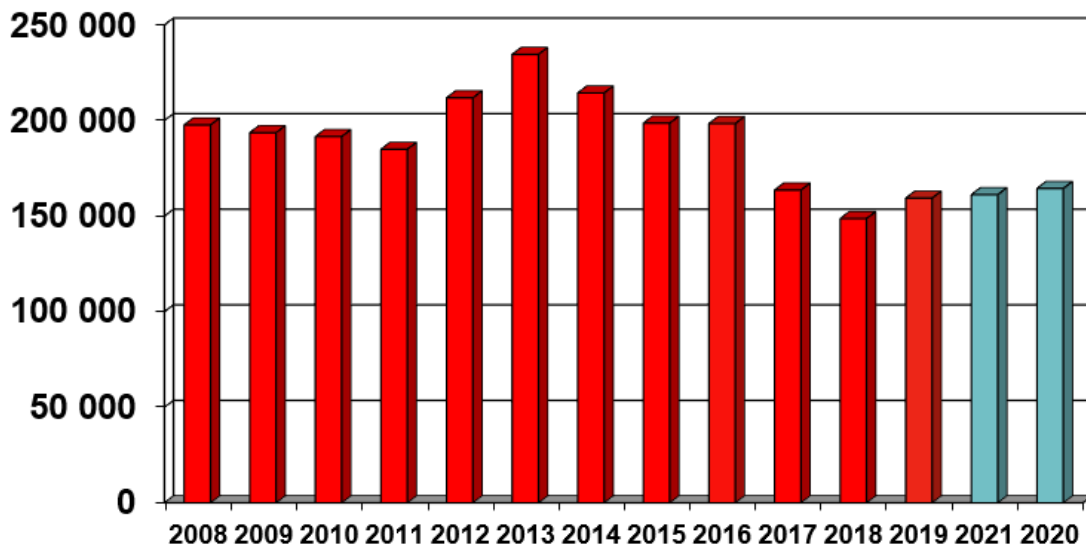


Répartition des recettes fiscales



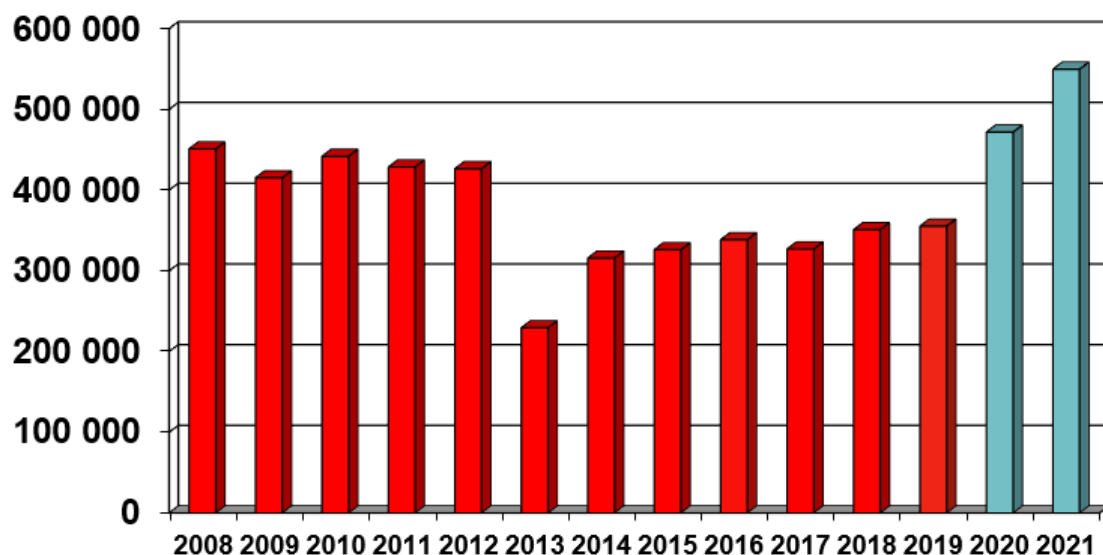
Intérêts des dettes

Le prêt pour l'Auberge est comptabilisé, mais d'autres prêts ont été négociés, à des taux plus favorables, ce qui permet de garder une charge régulière.



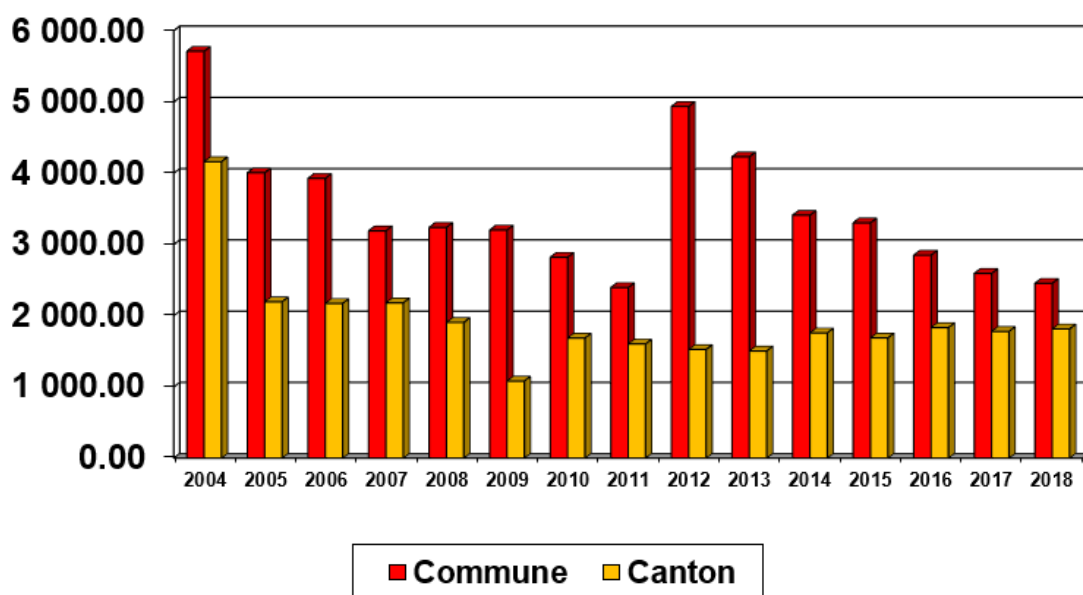
Amortissements obligatoires

L'augmentation entre 2020 et 2021 est justifié par l'amortissement de l'auberge et d'autres investissements pour lesquels nous avons dû contracter un emprunt.



L'endettement par habitant

Les chiffres mis à jour avec les comptes 2020 ne sont pas encore disponibles ; il s'agit d'un calcul réalisé par le service des communes.



Budget des investissements

M. le Syndic se réfère au résumé du budget des investissements publié dans le bulletin d'information convocateur, qui donne les chiffres suivants :

	Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 Administration	70'000.00					
1 Ordre public			45'010.00	18'004.00	190'565.05	76'226.00
2 Enseignement et formation	41'000.00	2'117.00		8'400.00		2116.80
3 Culte, culture et loisirs	248'000.00	22'000.00				
4 Santé						
5 Affaires sociales						
6 Transports et communications	2'040'000.00		2'266'264.00		244'632.67	76'709.50
7 Protection et aménagement environnement	942'400.00	534'834.00	919'965.00	275'686.00	217'655.35	186'832.95
8 Economie	40'000.00					
9 Finances et impôts	285'800.00	86'090.00	233'316.00	77'345.00	2'463'720.55	234'549.00
Totaux investissements	3'667'200.00	644'591.00	3'464'555.00	379'435.00	3'166'573.62	576'434.25
Excédents de charges/produits		3'022'609.00		3'085'120.00		2'540'139.37

2.2.1 – Logiciel informatique

Mme Véronique Dey explique que le logiciel actuel est d'ancienne technologie et qu'il n'est plus adapté à la taille de notre commune. Il ne répond plus à toutes les exigences de MCH2 ; l'outil proposé par le prestataire actuel n'a pas convaincu et le choix s'est porté sur un autre produit. Le fournisseur travaille avec la grande majorité des communes du district.

Rubrique comptable administration générale	0200.506.00	CHF	70'000.00
Financé par les liquidités		CHF	70'000.00
Coût annuel amortissement 25 %		CHF	17'500.00

Rapport de la Commission financière :

M. Jean-Marc Wicki, au nom de la Commission financière, s'exprime ainsi :

« Des explications nous ont été données par le Conseil communal concernant ce crédit de CHF 70'000.00 pour le renouvellement du logiciel informatique.

La commission financière donne un préavis favorable à cette demande de crédit de CHF 70'000.00 et recommande à l'assemblée communale de l'approuver. »

Personne ne souhaite prendre la parole, **M. le Syndic** demande à ceux et celles qui acceptent le crédit d'investissement de CHF 70'000.00 pour le renouvellement du logiciel informatique, financé par les liquidités de la caisse, de le faire en levant la main.

Résultat : 61 oui 0 non 0 abstention

2.2.2 Etude pour l'agrandissement de l'école à Estavannens

Mme Anne-Marie Seydoux donne connaissance de l'évolution des effectifs des enfants scolarisés dans notre cercle. Un pavillon pour une classe a été installé à Estavannens en 2018, et deux classes supplémentaires sont maintenant à Villars-sous-Mont.

Les chiffres montrent que les effectifs sont tendus et que cela va se compter à un ou deux élèves près. Le comité d'école veille assidument à l'évolution de la démographie. Les communes ne disposent plus de locaux de réserve.

Des discussions ont lieu avec la Direction de l'instruction publique et des sports, la Préfecture, les communes de Haut-Intyamou et Grandvillard. La commune de Haut-Intyamou pourrait construire 3 classes supplémentaires et les louer à notre cercle. Mais cette solution ne convainc pas le Conseil communal et notre cercle aura besoin de locaux à court terme.

Le Conseil communal tient à offrir des infrastructures de qualité et de proximité, ceci pour un meilleur confort pour les enfants et les enseignants.

M. Olivier Pharisa explique que le Conseil communal pense agrandir le site d'Estavannens. Si Haut-Intyamou construit des locaux pour nos communes, il faudra également les financer. Nous n'avons pas de chiffres pour ce projet hors commune. C'est actuellement la commune de Bas-Intyamou qui doit fournir des classes selon la répartition de la population.

Le Conseil communal souhaite avoir le choix, soit un projet à Estavannens et un projet à Neirivue.

Le bureau RBCH, qui a développé le projet d'Estavannens, est d'avis qu'il est possible d'agrandir le site.

Bien sûr que la DICS souhaiterait une grande école sur un seul site, mais beaucoup de questions sont ouvertes, notamment les transports des enfants, l'impossibilité de rentrer à midi peut-être. Ce sont des arguments qui méritent d'être examinés avec attention.

Le crédit de CHF 41'000.00 sollicité par le Conseil communal permettra aux citoyens et au Conseil communal de faire un choix en connaissance de cause. Ce crédit sera financé par un emprunt bancaire.

Rubrique comptable enseignement et formation	2920.503.00	CHF	41'000.00
Financé par un emprunt		CHF	41'000.00
Coût annule intérêt 1 %		CHF	410.00
Coût annuel amortissement 15 %		CHF	6'150.00

M. Alexandre Lanthmann demande s'il ne serait pas préférable finalement de faire une étude pour construire une école sur un seul et unique site.

M. Olivier Pharisa répond que si toutes les communes de l'Intyamont auraient fusionné ensemble, la question ne se poserait pas.

Les communes n'ont pas tout amorti les investissements consentis pour les écoles, il est difficilement envisageable de recommencer tout à zéro.

Mme Anne-Marie Seydoux rajoute qu'il y a beaucoup d'éléments à solutionner si nous regroupons tout sur un seul site : les transports scolaires, l'AES. Elle rappelle l'urgence des besoins.

Mme Sylvie Pasquier Miégevill demande combien de classes sont projetées ?

M. Olivier Pharisa explique que l'agrandissement va porter sur 3 classes, plus des locaux complémentaires (salles d'appui, travaux manuel, ...) Le Conseil communal souhaite disposer d'un peu de marge. Les zones à bâtir sont bientôt toutes construites, mais la démographie reste difficile à prévoir.

M. le Syndic complète en expliquant qu'Estavannens comprend actuellement le plus grand nombre d'enfants. La logique voudrait que l'on évite de déplacer tous ces enfants vers un autre site et leur permettre d'aller à l'école dans leur village.

Mme Anne-Marie Seydoux rajoute que les infrastructures de l'école existante peuvent être étendues à l'agrandissement. Les coûts seront moins élevés certainement que la rénovation et construction de l'école actuelle.

M. Frédéric Mauron demande si le pavillon va disparaître.

M. Olivier Pharisa répond par l'affirmative, ce pavillon est provisoire.

M. le Syndic abonde en précisant que les classes de Villars-sous-Mont sont elles aussi provisoires.

M. Pierre-Alain Conus constate alors que nous avons déjà 3 classes hors école, et qu'il est prévu d'agrandir le site avec 3 salles. Nous n'aurons donc pas de locaux en réserve. Ne devrait-on pas prévoir une classe de plus au moins ?

M. Olivier Pharisa explique que la DICS ne subventionne pas de locaux supplémentaires.

M. Gérard Farnault s'informe sur le délai d'attente de ce projet.

M. Olivier Pharisa relate que l'étude sera lancée au printemps ; le crédit pourrait être voté pour 2021 et les travaux pourraient débuter mi-2022.

M. Gérard Farnault pose la question de savoir combien de temps va s'écouler avant un nouveau projet d'agrandissement.

M. Olivier Pharisa précise que la démographie est difficile à faire à moyen terme.

M. le Syndic indique que les ouvertures des classes se fondent sur les effectifs au 15 mai de chaque année. Le délai est alors extrêmement court pour que les communes puissent mettre en place de nouveaux locaux.

M. Alexandre Clerc demande à quelle précision l'étude va être faite ?

M. Olivier Pharisa répond qu'il s'agira d'un budget à plus ou moins 10 %.

M. Jean-Marc Wicki, au nom de la Commission financière, s'exprime ainsi :
« Des explications nous ont été données par le Conseil communal concernant ce crédit de CHF 41'000.00 pour l'étude de l'agrandissement de l'école d'Estavannens. Le financement a été communiqué. La commission financière donne un préavis favorable à cette demande de crédit de CHF 41'000.00 et recommande à l'assemblée communale de l'approuver. »

Personne ne souhaite prendre la parole, **M. le Syndic** demande à ceux et celles qui acceptent le crédit d'investissement de CHF 41'000.00 pour l'étude de l'agrandissement de l'école d'Estavannens, financé par un emprunt, de le faire en levant la main.

Résultat : 61 oui 0 non 0 abstention

2.2.3 Aménagement de la place du Congrain à Estavannens

M. Olivier Pharisa explique la volonté d'aménager la place autour du Congrain à Estavannens ; il s'agit de créer une place villageoise, avec une fontaine, des bancs et divers aménagements en collaboration avec la SIV.

Des demandes de soutien financier sont en cours et la BCF a annoncé un don de CHF 22'000.00, la Mobilière assurance CHF 13'600.00 et la SIV CHF 2'000.00. La Patenschaft a également été approchée et s'est déclarée intéressée.

M. Olivier Pharisa fait juste une parenthèse pour féliciter la SIV d'Enney pour l'aménagement de la place de pique-nique de la Biolla à Enney. Ce projet de place villageoise s'inscrit également dans le souhait d'embellissement de nos villages, création de places de rencontres pour les écoles, pour tous les habitants et il s'inscrit dans le concept Seniors+.

Rubrique comptable Parcs publiques et chemins pédestres	3300.503.01	CHF	98'000.00
Dons et soutiens		CHF	-22'000.00
Solde financé par un emprunt (sous réserve de dons et soutien)		CHF	76'000.00
Coût annuel intérêt 1 %		CHF	760.00
Coût annuel amortissement 2.5 %		CHF	1'900.00

M. Gérard Farnault est rassuré de voir le projet. Il rend attentif au positionnement des bancs de manière à ne pas voir que le Congrain.

M. Jean-Marc Wicki, au nom de la Commission financière, s'exprime ainsi :

« Des explications nous ont été données par le Conseil communal concernant ce crédit de CHF 76'000.00 pour l'aménagement de la place du Congrain à Estavannens. Le financement a été communiqué.

La commission financière donne un préavis favorable à cette demande de crédit de CHF 76'000.00 et recommande à l'assemblée communale de l'approuver. »

La parole n'étant plus demandée, **M. le Syndic** demande à ceux et celles qui acceptent le crédit d'investissement de CHF 76'000.00 pour l'aménagement de la place du Congrain à Estavannens, financé par un emprunt bancaire, de le faire en levant la main.

Résultat : 54 oui 2 non 5 abstentions

2.2.4 Place de jeux à Villars-sous-Mont

M. Olivier Pharisa présente le projet d'aménager une place de jeux digne de ce nom à Villars-sous-Mont. Le Conseil communal a le souhait de faire un lieu de rencontre ; l'emplacement est idéal, car à côté de l'école. Cet aménagement se fait en collaboration avec la SIV du village.

Le projet consiste à rénover le chemin d'accès depuis le home, installer des bancs et des jeux.

Rubrique comptable Parcs publiques et chemins pédestres	3300.503.02	CHF	150'000.00
Solde financé par un emprunt (sous réserve de dons et soutien)		CHF	150'000.00
Coût annuel intérêt 1 %		CHF	1'500.00
Coût annuel amortissement 2.5 %		CHF	3'750.00

M. Olivier Pharisa précise encore que la Mobilière a fait une promesse de soutien à hauteur de CHF 19'992.00.

M. Jean-Marc Wicki, au nom de la Commission financière, s'exprime ainsi :

« Des explications nous ont été données par le Conseil communal concernant ce crédit de CHF 150'000.00 pour la création d'une place de jeux à Villars-sous-Mont. Le financement a été communiqué.

La commission financière donne un préavis favorable à cette demande de crédit de CHF 150'000.00 et recommande à l'assemblée communale de l'approuver. »

La parole n'étant pas sollicitée, **M. le Syndic** demande à ceux et celles qui acceptent le crédit d'investissement de CHF 150'000.00 pour la création d'une place de jeux à Villars-sous-Mont, financé par un emprunt bancaire, de le faire en levant la main.

Résultat : 61 oui 0 non 0 abstentions

2.2.5 Protection contre les crues – Estavannens

M. Edgar Eggen rappelle que l'assemblée a accordé un crédit d'étude de CHF 60'000.00. Le mandat a été confié au bureau SD Ingénierie.

M. Stéphane Giroud Ingénieur du bureau SD Ingénierie présente le projet à l'aide de cartes et de plans.

Le concept a déjà été présenté aux propriétaires concernés par les inondations et par les travaux. Il s'agit de détourner les eaux de ruissellement du bassin versant vers le ruisseau de Ferrand.

Des travaux urgents ont déjà été entrepris par la commune, notamment par la construction de herses pour retenir les matériaux avant l'entrée du ruisseau sous tuyau dans le quartier de Ferrand.

Par conséquent les travaux seront essentiellement pris à l'extérieur du village et ils permettront de dévier 85 % des eaux de ruissellement + 10 % via un passage canadien à créer. Les travaux consistent à remodeler le terrain pour diriger l'eau.

Les habitants du quartier des Rez de la Ferrannaz seront impactés par le chantier, notamment car l'accès sera interrompu le temps du chantier. Pour maintenir le passage, une route provisoire sera créée.

Mme Barbara Fetz demande s'il y a une subvention de l'Etat pour ces travaux.

M. Edgar Eggen précise que oui, le Canton va subventionner les travaux, hormis les secteurs sous tuyau.

Rubrique comptable correction des eaux, endiguements	7500.501.07	CHF	677'000.00
Rubrique comptable correction des eaux, endiguements – subvention	7500.661.04	CHF	-418'675.00
Solde financé par un emprunt		CHF	258'325.00
Coût annuel intérêt 1 %		CHF	2'583.25
Coût annuel amortissement 2.5 %		CHF	6'458.00

M. Jean-Marc Wicki, au nom de la Commission financière, s'exprime ainsi :
« Des explications nous ont été données par le Conseil communal concernant ce crédit de CHF 258'325.00 pour la réalisation des protections contre les crues à Estavannens.

Le financement a été communiqué.

La commission financière donne un préavis favorable à cette demande de crédit de CHF 258'325.00 et recommande à l'assemblée communale de l'approuver. »

La parole n'étant pas sollicitée, **M. le Syndic** demande à ceux et celles qui acceptent le crédit d'investissement de CHF 258'325.00 pour la réalisation des travaux de protection contre les crues, financé par un emprunt bancaire, de le faire en levant la main.

Résultat : 61 oui 0 non 0 abstentions

2.2.6 Plan d'aménagement local – crédit complémentaire

M. Olivier Pharisa indique que le PAL a été approuvé à 98 % par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions en juillet 2020. Ce dossier est à l'étude depuis plus de 10 ans et il arrive à bout touchant. Le PAL sera ainsi compatible avec le plan directeur cantonal.

Ce sont déjà plus de CHF 350'000.00 qui ont été consacrés à l'étude de ce PAL.

Rubrique comptable Aménagement du territoire	7900.509.00	CHF	30'000.00
Financé par les liquidités		CHF	30'000.00
Coût annuel amortissement 15 %		CHF	4'500.00

M. André Piccand revient sur ce dossier du PAL et il demande ce qu'il en est des oppositions formulées à l'encontre de l'extension de la zone camping à Enney.

M. Olivier Pharisa informe que la DAEC a donné raison aux opposants et qu'il n'a pas accepté l'extension prévue au camping d'Enney.

M. Jean-Marc Wicki, au nom de la Commission financière, s'exprime ainsi :

« Des explications nous ont été données par le Conseil communal concernant ce crédit de CHF 30'000.00 pour la poursuite de l'étude du PAL.

Le financement a été communiqué.

La commission financière donne un préavis favorable à cette demande de crédit de CHF 30'000.00 et recommande à l'assemblée communale de l'approuver. »

La parole n'étant plus sollicitée, **M. le Syndic** demande à ceux et celles qui acceptent le crédit d'investissement de CHF 30'000.00 pour l'étude du PAL, financé par les liquidités, de le faire en levant la main.

Résultat : 61 oui 0 non 0 abstentions

2.2.7 Véhicule pour l'équipe forestière

M. Charles Rime présente la nécessité d'acquérir un véhicule type pick-up pour les collaborateurs de la forêt. L'effectif du personnel a augmenté, ainsi que la diversité des chantiers qui se réalisent sur plusieurs sites.

Rubrique comptable forêts communales	8100.506.00	CHF	40'000.00
Financé par les liquidités		CHF	40'000.00
Coût annuel amortissement 10 %		CHF	4'000.00

M. Jérôme Vallélian s'étonne que le canton ne subventionne pas cette acquisition.

M. Charles Rime explique qu'il n'y a pas de subvention pour ceci. Il y a au mieux des crédits sans intérêt, mais la commune dispose de suffisamment de liquidités.

M. Jean-Marc Wicki, au nom de la Commission financière, s'exprime ainsi :
 « Des explications nous ont été données par le Conseil communal concernant ce crédit de CHF 40'000.00 pour l'acquisition d'un véhicule pour la forêt.
 Le financement a été communiqué.
 La commission financière donne un préavis favorable à cette demande de crédit de CHF 40'000.00 et recommande à l'assemblée communale de l'approuver. »

La parole n'étant plus sollicitée, **M. le Syndic** demande à ceux et celles qui acceptent le crédit d'investissement de CHF 40'000.00 pour l'achat d'un véhicule pour l'équipe forestière, financé par les liquidités, de le faire en levant la main.

Résultat : 61 oui 0 non 0 abstentions

2.2.8 Les Londzornes Derrey – Enney

M. Edgar Eggen indique que le toit de ce chalet fuit à plusieurs endroits et qu'il est à refaire dans son entier. Quelques dizaines de tuiles ont été remplacées pour parer au plus urgent. Les tuiles remplacées portaient la date de 1894, alors que les tuiles en stock étaient datées de 1904.

Rubrique comptable chalets d'alpage	9460.503.04-1	CHF	76'920.00
Rubrique comptable chalets d'alpage – subvention	9460.661.04-1	CHF	-20'768.00
Solde financé par un emprunt		CHF	56'152.00
Coût annuel intérêt 1 %		CHF	561.50
Coût annuel amortissement 3 %		CHF	1'684.50

M. Gérard Farnault demande à qui appartiennent les chalets dont on va parler.

M. le Syndic répond qu'ils appartiennent à la commune, ils sont loués à des agriculteurs.

M. Jean-Marc Wicki, au nom de la Commission financière, s'exprime ainsi :
« Des explications nous ont été données par le Conseil communal concernant ce crédit de CHF 56'152.00 pour la réfection de la toiture des Londzornes Derrey.
Le financement a été communiqué.
La commission financière donne un préavis favorable à cette demande de crédit de CHF 56'152.00 et recommande à l'assemblée communale de l'approuver. »

La parole n'étant plus sollicitée, **M. le Syndic** demande à ceux et celles qui acceptent le crédit d'investissement de CHF 56'152.00 pour la réfection de la toiture du chalet Les Londzornes Derrey – Enney, financé par un emprunt, de le faire en levant la main.

Résultat : 60 oui 0 non 1 abstentions

2.2.9 Chalet les Fonds – Estavannens

M. Edgar Eggen explique que ce chalet a subi d'importants dégâts occasionnés par les marmottes. Les fondations, le plancher ainsi qu'une paroi en madriers sont à refaire.

Rubrique comptable chalets d'alpage	9460.503.04-2	CHF	47'628.00
Rubrique comptable chalets d'alpage – subvention	9460.661.04-2	CHF	-12'860.00
Solde financé par un emprunt		CHF	34'768.00
Coût annuel intérêt 1 %		CHF	347.70
Coût annuel amortissement 3 %		CHF	1'043.00

M. Alexandre Geinoz demande si une assurance entre en matière pour ces dégâts.

M. Edgar Eggen répond que non, aucune assurance n'entre en matière pour ceci.

M. Jean-Marc Wicki, au nom de la Commission financière, s'exprime ainsi :
 « Des explications nous ont été données par le Conseil communal concernant ce crédit de CHF 34'768.00 pour la réfection du chalet des Fonds.
 Le financement a été communiqué.
 La commission financière donne un préavis favorable à cette demande de crédit de CHF 56'152.00 et recommande à l'assemblée communale de l'approuver. »

La parole n'étant plus sollicitée, **M. le Syndic** demande à ceux et celles qui acceptent le crédit d'investissement de CHF 34'768.00 pour la réfection du chalet des Fonds – Enney, financé par un emprunt, de le faire en levant la main.

Résultat : 61 oui 0 non 0 abstentions

2.2.10 Le Fragnolet – Enney

M. Edgar Eggen démontre que la partie sud-ouest du toit en tavillons nécessite une réfection complète. Ces deux pans sont très exposés au mauvais temps ; la couverture actuelle date de 25 ans.

Rubrique comptable chalets d'alpage	9460.503.04-3	CHF	45'652.00
Rubrique comptable chalets d'alpage – subvention	9460.661.04-3	CHF	-30'587.00
Solde financé par un emprunt		CHF	15'065.00
Coût annuel intérêt 1 %		CHF	150.65
Coût annuel amortissement 3 %		CHF	451.95

M. André Piccand constate que les frais sur ces chalets sont élevés. Il se souvient que le chalet du Chavuty a été vendu il y a quelques années et il se demande si la commune ne pourrait pas envisager de séparer d'autres objets, en les déassujettissant.

M. Edgar Eggen explique que c'est compliqué de déassujettir un chalet d'alpage. Il faut respecter plusieurs critères et exigences.
 Il relève que néanmoins, la toiture tavillon est bien subventionnée par le SAGRi et le SBC.

Mme Sylvie Pasquier Miégeville s'étonne que les locations ne couvrent pas ces charges.

M. Charles Rime indique que les locations annuelles se montent pour les lots communaux à plus de CHF 30'000.00 et les locations des alpages représentent CHF 60'000.00.

Le Conseil communal a planifié les investissements annuels à CHF 150'000.00, afin d'utiliser les locations comme financement. Un bel effort a été fait de la part de la collectivité publique pour l'entretien du patrimoine alpestre.

M. le Syndic rajoute que les locations agricoles sont contrôlées par l'Autorité foncière cantonale.

M. Olivier Pharisa complète en expliquant que les travaux sont en grande partie faits par l'équipe forestière ; nous percevons ainsi des subventions sur nos propres travaux.

M. Jean-Marc Wicki, au nom de la Commission financière, s'exprime ainsi :
« Des explications nous ont été données par le Conseil communal concernant ce crédit de CHF 15'065.00 pour la réfection de la toiture du chalet du Fragnolet. Le financement a été communiqué.
La commission financière donne un préavis favorable à cette demande de crédit de CHF 15'065.00 et recommande à l'assemblée communale de l'approuver. »

La parole n'étant plus sollicitée, **M. le Syndic** demande à ceux et celles qui acceptent le crédit d'investissement de CHF 15'065.00 pour la réfection de la toiture du chalet du Fragnolet – Enney, financé par un emprunt, de le faire en levant la main.

Résultat : 61 oui 0 non 0 abstentions

2.2.11 Divers travaux

M. Edgar Eggen présente les travaux à réaliser sur divers chalets,
- La Côte – réfection du captage et de la conduite qui est obstruée
- Les Perreires – remise en état du chemin d'accès
- La Forclaz - remplacement de 3 portes
- Rez-de-la-Ferrannaz : pose d'une grille centrale et de tapis sur les gîtes

Rubrique comptable chalets d'alpage	9460.503.04-4-7	CHF	42'700.00
Rubrique comptable chalets d'alpage – subvention	9460.661.04-4-7	CHF	-11'530.00
Solde financé par les liquidités		CHF	31'170.00
Coût annuel intérêt 3 %		CHF	935.10

M. Gérard Farnault demande combien la commune possède de ces chalets d'alpage ?

M. Edgar Eggen répond que la commune possède environ 30 chalets

M. Jean-Marc Wicki, au nom de la Commission financière, s'exprime ainsi :
« Des explications nous ont été données par le Conseil communal concernant ce crédit de CHF 31'170.00 pour la réfection de divers chalets. Le financement a été communiqué.
La commission financière donne un préavis favorable à cette demande de crédit de CHF 31'170.00 et recommande à l'assemblée communale de l'approuver. »

La parole n'étant plus sollicitée, **M. le Syndic** demande à ceux et celles qui acceptent le crédit d'investissement de CHF 31'170.00 pour la réfection de divers chalets, financé par les liquidités, de le faire en levant la main.

Résultat : 61 oui 0 non 0 abstentions

2.3 Rapport de la Commission financière

M. Jean-Marc Wicki, au nom de la Commission financière, s'exprime ainsi :

« Mme Carole Pasquier a remis un dossier très complet sur les comptes de fonctionnement et les comptes d'investissement concernant le budget 2021. Un tableau comparatif avec des commentaires sur le fonctionnement et les investissements nous a permis de bien évaluer et observer ce budget.

La commission s'est réunie en date du 23 novembre 2020 avec les membres du conseil communal pour la lecture et l'analyse attentive du budget.

La commission financière peut ainsi assurer que ce budget 2021, tel que présenté, et se soldant par un excédent de dépenses de CHF 274'770.00, est bien conforme aux prescriptions légales définies par l'Etat.

Par conséquent, la commission financière approuve ce budget 2021 et recommande à l'assemblée de l'approuver également.

M. le Syndic demande à ceux et celles qui acceptent le budget 2021 de fonctionnement de le faire en levant la main.

Résultat : 61 oui 0 non 0 abstentions

M. le Syndic demande à ceux et celles qui acceptent le budget 2021 des investissements de le faire en levant la main.

Résultat : 61 oui 0 non 0 abstentions

3. Planification financière

La planification financière

- estimation de la marge nette d'autofinancement (MNA) pour 5 prochaines années à partir des derniers comptes

La MNA

- capacité d'assurer les investissements sans emprunter
- estimation du bénéfice (+) ou déficit (-)

Eléments retenus

- estimation des charges
 - charges de fonctionnements
 - charges financières en fonction des investissements (passés et futurs)
- estimation des recettes

Eléments non retenus

- les imputations internes
- les amortissements supplémentaires
- les réserves

Principaux éléments investissements

- les coûts des investissements financés par crédits jusqu'en 2021
- les investissements 2021 à 2025 ne sont pas encore évalués

Principaux éléments charges

- augmentation supposée de la population: 3% par année
- estimation des charges liées cantonales
- estimation des charges liées régionales

Principaux éléments recettes

- prévision de croissance donnée par le canton
- principe de prudence pour les impôts uniques (mutations, successions, prestations en capital)
- la masse fiscale des personnes morales de la zone artisanale a été intégrée en tenant compte de la réforme fiscale de l'imposition des entreprises (RIE3)
- estimation de l'augmentation des contributions immobilières pour les bâtiments en cours de construction

Pour la Commission financière, **M. Jean-Marc Wicki** s'exprime ainsi : « nous avons pris connaissance de la planification financière mise à jour pour les années 2021-2025.

La Commission a constaté que cette dernière est tenue correctement à jour selon les éléments connus. De plus, des investissements futurs y sont intégrés.

Cette planification financière nous démontre que pour l'instant, les charges paraissent maîtrisées pour période 2021-2025. Ce tableau est également à prendre avec prudence car les chiffres évoluent chaque année. »

4. Commission financière

Mme Véronique Dey se réfère au nouveau règlement des finances qui prévoit une commission financière composée de 5 membres dès le mois d'avril 2021.

Sont portés candidats à cette élection :
Mme Sandrine Baudevin membre sortante
M. Roger Kuster, membre sortant
Mme Christelle Doumy Jorry
M. Alexandre Clerc
M. Alexandre Geinoz

Par la voix de **Mme Véronique Dey**, le Conseil communal profite de remercier sincèrement M. Jean-Marc Wicki, qui a souhaité se retirer. Il a assuré la présidence de la commission avec compétences et assurance.

M. le Syndic demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidats ?
Personne ne s'annonçant, il soumet au vote et par acclamation les membres précités pour la commission financière dès 2021.

En applaudissant, l'assemblée élit la commission financière 2021-2026 composée de Mme Sandrine Baudevin, Mme Christelle Doumy Jorry, M. Alexandre Clerc, M. Alexandre Geinoz et M. Roger Kuster.

5. Contrat du PNR

Mme Véronique Dey présente le nouveau contrat du PNR pour les années 2022-2031

Il y a 10 ans, les citoyens de Bas-Intyamou ont adopté le contrat du parc pour les années 2012 à 2021.

Aujourd'hui, 17 communes en font partie, réparties sur 3 cantons. 4 nouvelles communes rejoindront le parc, soit Gruyères, Jaun, Ablänchen et Corbeyrier.

Le PNR mène plusieurs actions comme la lutte contre les plantes invasives, la plantation de haies vives, diverses actions en parallèle de l'agriculture, les actions des communes en faveur du bois suisse, le soutien à des produits labellisés, la protection des batraciens, des actions pour protéger les hirondelles, des actions en relation avec l'énergie, la mobilité douce, et diverses actions touristiques.

Le contrat du Parc a été publié sur le site internet, il n'en sera pas donné lecture.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Syndic** demande à celles- et ceux qui acceptent le contrat du parc de le faire en levant la main.

Résultat :	61 oui	0 non	0 abstentions
------------	--------	-------	---------------

6. Statuts de l' AISG

Mme Véronique Dey explique les enjeux de cette acceptation des nouveaux statuts suite au vote de la population du district en date du 27 septembre dernier. Les citoyens ont largement accepté l'investissement pour un centre sportif en Gruyère de CHF 55 millions à 72 %.

Ceci doit passer par la révision des statuts et l'approbation de ceux-ci par toutes les communes de la Gruyère.

Le Comité a profité de la révision de ces statuts pour les mettre à jour en regard des nouvelles dispositions légales.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Syndic** demande à celles et ceux qui approuvent les nouveaux statuts de l' AISG de le faire en levant la main.

Résultat : 58 oui 2 non 0 abstentions

7. Divers

M. Eric Barras s'exprime ainsi :

« Les corps de sapeurs-pompiers de Haut-Intyamon et de Bas-Intyamon s'unissent pour former le corps de sapeurs-pompiers de l'Intyamon.

Une convention intercommunale a été rédigée dans ce sens par les conseils communaux de Haut-Intyamon, Grandvillard et Haut-Intyamon.

La collaboration entre les corps est ancienne, notamment pour la protection respiratoire et le système d'alarme.

L'acquisition en commun des véhicules d'intervention a renforcé cette collaboration. L'incendie de Villars-sous-Mont en 2017 a mis en évidence l'interdépendance des 2 corps lors de sinistres importants.

La perspective de la révision de la loi sur la défense incendie et les secours a également poussé les 3 communes à réfléchir à un avenir commun pour les pompiers de la vallée.

Ce regroupement ne révolutionnera pas les activités des pompiers mais quelques apports sont attendus :

- Des économies potentielles avec la mise en commun des ressources et du matériel
- Une réactivité accrue lors des alarmes, notamment la journée
- Des pompiers plus expérimentés
- Une simplification de l'administration : un corps au lieu de deux corps + des activités communes
- Les bases et le matériel actuel sont conservés

Ceci tout en souhaitant que les sinistres qui ont frappé la vallée ces derniers mois ne se reproduisent pas et que les capacités renforcées du nouveau CSP ne soient pas mises à contribution. »

M. Roland Kaeser demande au Conseil communal s'il a réfléchi à faire un geste sur la facture d'eau 2020 en raison d'une consommation d'eau potable en augmentation pour le lavage des mains très fréquent. Il constate que le chapitre 7 est couvert à 100 %.

M. Eric Barras prend acte de la question ; c'est une bonne question mais le Conseil communal n'en a pas parlé. Il rappelle que les chapitres environnementaux doivent être couverts à 100 % par les taxes.

M. Jérôme Vallélian demande comment la question de la déchetterie va être réglée. Lors des deux dernières assemblées, le Conseil communal a informé vouloir regrouper la future déchetterie sur le site du bâtiment édilitaire. Or, la commune de Grandvillard sollicite un crédit à ses citoyens pour l'aménagement de la déchetterie. Ne risque-t-on pas de payer à deux endroits ?

M. Charles Rime explique que la commune de Grandvillard votera un crédit de CHF 200'000.00 pour la déchetterie. La part imputée à la déchetterie est de CHF 95'000.00 mais cela concerne également un investissement sur le bâtiment édilitaire.

La question a été posée à la commune de Grandvillard pour regrouper la déchetterie tout sur un seul site, en prenant Enney. La réponse a été négative. Mais Bas-Intyamont n'investira pas à Grandvillard, certes avec un coût peut-être un peu plus élevé. Mais au fonctionnement, nous n'aurons plus qu'une seule charge.

M. Marc-Henri Favre demande dans quel délai cette nouvelle déchetterie pourrait voir le jour ?

M. Charles Rime répond que cela dépendra des capacités financières de la commune. La commune doit définir les priorités dans les investissements qu'elle va consentir.

M. Alexandre Geinoz revient sur la question des chalets d'alpages. Est-ce pertinent d'avoir un tel patrimoine ? ne serait-il pas souhaitable de le vendre ?

M. Edgar Eggen explique que la commune a déjà vendu 3 chalets. Seuls un agriculteur peut acquérir un objet agricole et que l'Autorité foncière en fixe un prix licite.

M. le Syndic rappelle que c'est également une volonté politique de maintenir et d'entretenir ce patrimoine alpestre. Si un agriculteur est locataire d'un alpage, il n'est pas possible de le lui retirer pour le vendre à une personne non-agricultrice.

M. Alexandre Geinoz précise que les privés entretiennent aussi ce patrimoine.

M. André Piccand revient sur le sujet et pense que si la commune n'a plus les moyens, elle devra dé-assujettir ces bâtiments pour les vendre.

M. Olivier Pharisa rappelle que la démarche est compliquée pour dé-assujettir un chalet d'alpage. Les exigences sont pointues. Tant que les finances le permettent, la commune va maintenir ces chalets.

M. Francis Grandjean relève pour sa part que c'est un outil de travail pour les agriculteurs. Il rappelle que la commune a vendu les terrains pour la zone d'activité ; il s'agissait de terrains exploités par des familles d'agriculteurs. Il trouve normal que la commune reporte le bénéfice de ces ventes sur la conservation du patrimoine alpestre.

M. Gérard Farnault intervient pour signaler que, de partout sur la commune, on ne peut pas voir la Sarine. Il demande s'il n'y aurait pas une possibilité de dégager la vue sur cette magnifique rivière.

M. le Syndic explique que les aménagements des berges de la Sarine sont du ressort du canton.

M. Gérard Farnault signale aussi que la limitation de vitesse à 50 km/h est placée avant de franchir le pont de fer en direction d'Estavannens. Il pense que cela serait plus judicieux de limiter la vitesse également à la sortie du pont car beaucoup de personnes se promènent sur le sentier agro-sylvicole. Des véhicules stationnent en bordure de la route et c'est dangereux.

M. Marc Jaquet abonde en ce sens. Ne pourrait-on pas limiter le stationnement à deux ou trois véhicules au départ du sentier agro-sylvicole.

M. Charles Rime explique que c'est le canton qui est autorité de décision pour fixer les zones limitées pour la vitesse de circulation. La marge de manœuvre de la commune est très faible. Il précise encore qu'un montant de CHF 33'000.00 a été inscrit au budget 2021 pour étudier la possibilité de mettre des zones 30 km/h dans les 3 villages.

Il provoquera une séance avec le service des ponts et chaussées pour étudier une solution visant à sécuriser ce secteur.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Syndic** remercie ses collègues du conseil communal pour leur excellent travail. Il adresse les remerciements également à l'ensemble du personnel communal et remercie les citoyens.

Il souhaite également informer l'assemblée que M. Edgar Eggen et lui-même ne se présenteront pas aux prochaines élections. Pour sa part il a passé 23 ans au sein de l'exécutif. Il encourage les citoyens intéressés par un mandat au sein du Conseil communal de s'annoncer.

Il est 22 h 15 lorsqu'il clôt la séance.

La Secrétaire :

E. Dupont

Le Syndic :

C. Derada